

La Maternité Divine de Marie



La Maternité Divine de Marie

En 431, un concile général convoqué à Éphèse proclama et définit le dogme de la **Maternité divine de la très Sainte Vierge**. Jusque-là, il n'avait jamais été contesté qu'il y avait deux natures en Notre-Seigneur : la nature divine et la nature humaine, mais qu'il n'y a qu'une seule personne. Notre-Dame étant la Mère de l'unique personne de Jésus-Christ, a le droit d'être appelée Mère de Dieu, au même titre que nos mères, qui, bien qu'elles n'aient point formé nos âmes, mais seulement nos corps, sont cependant appelées les mères de l'homme tout entier, corps et âme. Car, si l'homme n'est homme qu'en tant que son âme est unie à son corps, Jésus-Christ n'est réellement Jésus-Christ qu'autant que Sa Divinité est unie à Son Humanité.

En 1931, à l'occasion du quinzième centenaire du grand concile d'Éphèse, Pie XI institua la fête que nous célébrons aujourd'hui.

La Maternité divine de Marie L'élève au-dessus de toutes les créatures. L'Église honore en ce jour cet incomparable privilège accordé à Marie, dogme fondamental de notre sainte religion. Grande est la dignité de la mère ! Mais combien plus digne de vénération est celle de la Mère du Fils de Dieu qui a engendré dans le temps Celui qui est engendré du Père de toute éternité !

« Il y a dans cette maternité, dit saint Thomas, une dignité en quelque sorte infinie, puisqu'Elle a pour Fils Celui que les anges adorent comme leur Dieu et leur Seigneur. Cette suréminente dignité est la raison d'être de Son Immaculée Conception, de Son élévation au-dessus des anges, de la toute-puissance de Son crédit auprès de Dieu. »

Cette élévation donne à Marie une autorité qui doit inspirer notre confiance envers Celle que l'Église appelle *Mère de Dieu, Mère du Christ, Mère de la divine grâce, Mère très pure, Mère très chaste, Mère aimable, Mère admirable, Mère du Créateur, Mère du Sauveur.*

En nous faisant vénérer ainsi la très Sainte Vierge, l'Église veut susciter en nos âmes un amour filial pour Celle qui est devenue notre propre Mère par la grâce. Marie nous a tous enfantés au pied de la croix. Notre prérogative de frères adoptifs de Jésus-Christ doit éveiller en nos cœurs une confiance illimitée envers Marie qui nous a adoptés sur le Calvaire, lorsqu'avant de mourir, le Sauveur nous a présenté à la "Co-rédemptrice", en la personne de saint Jean, comme les enfants qu'Il désirait La voir adopter, disant : **« Mère, voilà Votre fils ; fils, voilà votre Mère. »** Ces paroles sont comme le legs testamentaire du Christ.

« Que peut-on concevoir au-dessus de Marie ? demande saint Ambroise, quelle grandeur surpasse celle qu'a choisie pour Mère Celui qui est la grandeur même ? » « Il a plu à Dieu d'habiter en Vous, ô Marie, Lui dit saint Bernard, lorsque de la substance de Votre chair immaculée, comme du bois incorruptible du Liban, le Verbe S'est édifié une maison par une construction ineffable. C'est en Vous, ô Mère unique et bien-aimée qu'Il S'est reposé et qu'Il a versé sans mesure, tous Ses trésors... »

Maternité divine de la Sainte Vierge



LEÇON DU BRÉVIAIRE ROMAIN

L'an mil neuf cent trente et un, aux applaudissements de l'univers catholique, on célébra la solennité du quinzième siècle écoulé depuis qu'au concile d'Éphèse, la bienheureuse Vierge Marie dont est né Jésus, fut, en protestation contre l'hérésie de Nestorius, proclamée Mère de Dieu par les Pères, sous le pontificat du pape Célestin. Le Souverain pontife Pie XI voulut perpétuer le souvenir de ce très heureux événement par un témoignage durable de sa piété. C'est Pourquoi, comme il existait à Rome un glorieux monument de la proclamation d'Éphèse, savoir : l'arc



triumphal de la Basilique Sainte-Marie-Majeure, sur l'Esquilin, Orné par son prédécesseur Sixte III de superbes mosaïques, mais détérioré par l'injure du temps, il prit soin de le faire heureusement restaurer à ses frais en même temps que l'aile transversale de la Basilique. Puis par une Lettre encyclique, décrivant la physionomie authentique du Concile œcuménique d'Éphèse, il exposa pieusement et

amplement l'ineffable privilège de la Maternité de la bienheureuse Vierge Marie, afin que la doctrine d'un mystère si excellent pénétrât plus profondément dans l'esprit des fidèles. En même temps, il proposa la Vierge Marie, Mère de Dieu, bénie entre toutes les femmes, avec la Famille de Nazareth, comme le plus noble exemple entre tous offert à notre imitation, tant pour la dignité et la sainteté du mariage chrétien, que pour l'éducation convenable à donner à la jeunesse. Enfin, pour que la liturgie gardât ce souvenir, il ordonna que la fête de la divine Maternité de la Bienheureuse Vierge Marie, avec Messe et Office propres, fût célébrée chaque année, le onze Octobre, sous le rite double de seconde classe, par l'Église universelle.